

Dossier suivi par :

Beauvais, le 18 novembre 2025

Guillaume Gressier
03 44 06 45 82

Marjorie MORIN
03 60 36 40 56
gestioncollective@ac-amiens.fr

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
l'Education nationale de l'Oise

à

**Direction des Services Départementaux
de l'Education nationale de l'Oise**
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex

Mesdames et messieurs les enseignants
du premier degré,

s/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale et mesdames et
messieurs les chefs d'établissement.

Objet : Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Education nationale relevant du ministère chargé de l'Education nationale – Rentrée scolaire 2026

Référence : Note de service ministérielle du 4 novembre 2025, parue au Bulletin officiel de l'Education nationale n°43 du 13 novembre 2025 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo43/MENH2530932N>

Annexes :

- Annexe 1 : calendrier récapitulatif
- Annexe 2 : Conditions de recrutement et qualification(s) requise(s) pour l'accès au corps d'accueil par voie de détachement
- Annexe 3 : Informations spécifiques aux candidats enseignants du 1er degré vers le 2d degré
- Annexe 6 : formulaire du supérieur hiérarchique,
- Annexe 7 : Synthèse des éléments requis dans l'application Pégase.

L'accueil en détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Education nationale. constitue l'un des processus qui vise à favoriser la mobilité des fonctionnaires et la construction de nouveaux projets professionnels.

La note de service citée en référence s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques qui rappellent les modalités de mise en œuvre des détachements. Elle a pour objet de préciser les règles spécifiques et les procédures applicables à l'accueil en détachement de ces personnels ainsi que le calendrier des opérations pour la rentrée 2026.

Important : Les affectations des personnels accueillis en détachement sont faites en fonction des besoins de service et sur des postes restés vacants.

I. Procédure

Les personnels qui souhaitent proposer leur candidature à un détachement dans l'un des corps cités en objet doivent saisir leur candidature en ligne, dans l'application PEGASE, accessible depuis l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>.

Les candidatures sont à saisir **entre le 21 novembre et le 21 décembre 2025 inclus**.

Les dossiers de candidature sont obligatoirement constitués des documents cités dans l'annexe 7.

Lors du dépôt de leur candidature, les agents sont invités à joindre l'avis de leur hiérarchie (autorité de gestion) dans l'application PEGASE (annexe 6 de la note de service ministérielle du 4 novembre 2026).

Pour les professeurs des écoles candidats au détachement dans le corps des enseignants du 2nd degré, d'éducation et des psychologues de l'Education nationale, l'avis est à recueillir auprès de l'IA-DASEN. Les avis du directeur d'école ou de l'inspecteur de l'éducation nationale ne seront pas recevables.

Les corps d'inspection des corps d'accueil émettent à l'issue d'un entretien un avis motivé sur les candidats, via le module dédié dans l'application Pégase.

Les dossiers de candidature ayant reçu un avis favorable seront adressés par la Direction des Ressources Humaines de l'Académie d'Amiens à la Direction Générale des Ressources Humaines au plus tard le 20 février 2026.

La recevabilité du dossier et l'avis favorable du Recteur n'emportent pas automatiquement décision de détachement. La décision finale relève de la compétence ministérielle.

Pour toute demande d'information relative au dispositif de détachement les candidats sont invités à prendre l'attache du bureau de la gestion collective de la DSDEN de l'Oise (gestioncollective@ac-amiens.fr).

II. Décision et affectation

Fin mai 2026, le service de la gestion collective informera les candidats de la décision ministérielle.

Le détachement sera prononcé pour 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2026. Les arrêtés « accueil en détachement » sont établis par mes services.

Durant leur première année de détachement, les agents sont affectés à titre provisoire et bénéficient d'un parcours de formation adapté visant à faciliter l'acquisition des compétences nécessaire à l'exercice de leur métier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jean-Paul Obellianne

Annexe 1

Calendrier récapitulatif

	Fonctionnaires de catégorie A + ressortissants de l'UE
21 novembre au 21 décembre 2025	Ouverture de la campagne annuelle et saisie des demandes de détachement par les candidats via l'application Pégase : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
5 janvier au 20 février 2026	Instruction des dossiers par les rectorats et DSDEN.
20 février 2026 au plus tard	Transmission à la DGRH des dossiers retenus par les recteurs d'académie et les Dasen.
30 avril 2026 au plus tard	Transmission à la DGRH du tableau des demandes de renouvellement et fin de détachement ou d'intégration dans le corps d'accueil (annexe 8).
À partir du 18 mai 2026	Communication aux services académiques de la liste des candidatures retenues.
1 ^{er} septembre 2026	Date d'affectation en détachement et prise de poste.

Annexe 2

Conditions de recrutement et qualification(s) requise(s) pour l'accès au corps d'accueil par voie de détachement

CORPS D'ORIGINE			
Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale			
Titulaires relevant du ministère de l'Éducation nationale		Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A (dont ressortissants de l'UE)	
(art. 61 du décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale)			
CORPS D' ACCUEIL	Professeur des écoles	Licence ou équivalent + qualifications en natation et en secourisme (arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré)	Master 2 ou équivalent + qualifications en natation et en secourisme (arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré)
	Professeur agrégé	Accès au corps impossible par la voie du détachement (accès par concours ou liste d'aptitude)	Master 2 ou équivalent <u>Accès au corps des professeurs agrégés, discipline EPS :</u> Master 2 ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021
	Professeur certifié	Licence ou équivalent	Master 2 ou équivalent

	Professeur de lycée professionnel (PLP)	<u>Enseignement général :</u> Licence ou équivalent <u>Spécialités professionnelles :</u> Diplôme de niveau 5 (Bac + 2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline ou Diplôme de niveau 4 (Bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4	<u>Enseignement général :</u> Master 2 ou équivalent <u>Spécialités professionnelles :</u> Diplôme de niveau 5 (Bac + 2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline ou Diplôme de niveau 4 (Bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4
	Professeur d'EPS (PEPS)	Licence STAPS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021	Master 2 ou équivalent + licence STAPS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021
	Conseiller principal d'éducation (CPE)	Licence ou équivalent Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel	Master 2 ou équivalent
	Psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN)	Licence de psychologie + master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer l'annexe au diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) ou Autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue)	Licence de psychologie + master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer l'annexe au diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) ou Autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue)

Les diplômes obtenus à l'étranger doivent faire l'objet d'une attestation de comparabilité délivrée par le département de reconnaissance des diplômes de France Éducation International.

Annexe 3

Informations spécifiques aux candidats enseignants du 1^{er} degré vers le 2^d degré

Je suis enseignant du 1^{er} degré et je souhaite être détaché dans un corps du 2^d degré :

- 1- Je prends note des conditions de diplômes et des qualifications requises pour certains corps fixés dans le tableau en annexe 2 de la présente note.
- 2- Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase jusqu'au 21 décembre 2025 à l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>.
- 3- Je formule mes vœux concernant le ou les corps d'accueil et j'indique éventuellement la discipline et la spécialité souhaitées (jusqu'à quatre demandes maximum de détachement : limitation à deux corps – une discipline par corps et deux académies maximum).
- 4- Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande.
- 5- Je recueille uniquement l'avis de mon Dasen.
- 6- La rectrice ou le recteur de l'académie souhaitée instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 20 février 2026.
- 7- Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par le rectorat de l'académie d'accueil souhaitée au plus tard le 20 février 2026.
- 8- La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2026.
- 9- La DGRH communique la liste des candidatures validées au rectorat de l'académie d'accueil souhaitée qui m'informe de la décision ministérielle.
- 10- Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, la DGRH me notifie mon arrêté de détachement et le rectorat procède à mon affectation et me notifie l'arrêté d'affectation.
- 11- Je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1^{er} septembre 2026, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le rectorat de l'académie souhaitée.

Annexe 4

Informations spécifiques aux candidats enseignants du 2^d degré vers le 1^{er} degré

Je suis enseignant du 2^d degré et je souhaite être détaché dans le corps des professeurs des écoles :

1. Je prends note des conditions de recrutement et des qualification requises en natation et en secourisme pour pouvoir être détaché dans le corps des professeurs des écoles.
2. Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase jusqu'au 21 décembre 2025 à l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>.
3. Je formule mes vœux (deux départements maximum).
4. Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande.
5. Je recueille uniquement l'avis de ma rectrice ou de mon recteur.
6. La ou le Dasein du département d'accueil souhaité instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 20 février 2026.
7. Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par la ou le Dasein du département d'accueil souhaité au plus tard le 20 février 2026.
8. La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2026.
9. La DGRH communique la liste des candidatures validées à la ou au Dasein d'accueil qui m'informe de la décision ministérielle.
10. Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, le département d'accueil prend les arrêtés de détachement et d'affectation et me les notifie.
11. Je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1^{er} septembre 2026, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le département d'accueil souhaité.

ANNEXE 6

☐ Je suis enseignant du 1^{er} degré, je sollicite un détachement dans un corps du 2^d degré :

> Je recueille uniquement l'avis de mon Dasen

☐ Je suis enseignant et j'appartiens à un corps du 2^d degré, je sollicite un détachement dans un corps du 1^{er} ou du 2^d degré :

> Je recueille uniquement l'avis de mon recteur

☐ Je relève d'un autre corps, je sollicite un détachement dans un corps du 1^{er} ou du 2^d degré :

> Je recueille l'avis de mon supérieur hiérarchique ou de mon autorité de gestion

**Avis motivé du supérieur hiérarchique (ou de l'autorité de gestion le cas échéant)
du candidat au détachement figurant dans l'application Pégase**

(<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>)

NB : cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement

Je soussigné(e)

Qualité.....

ai pris connaissance de la candidature de :

M. / Mme.....

AVIS

(Pour les personnels du ministère de l'Éducation nationale, les rectrices / les recteurs ou Dasen se prononcent sur l'opportunité de la demande au regard des besoins en emplois dans la discipline ou dans le corps d'origine du candidat)

.....

Avis favorable ☐

Avis défavorable ☐

À, le

Signature du supérieur hiérarchique :

ANNEXE 7

Synthèse des éléments requis dans l'application Pégase lors de la constitution d'un dossier de candidature au détachement dans les corps des personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale (<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>)

Identité du candidat

- Nom de famille (naissance)
- Nom d'usage
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale personnelle
- Téléphone
- Adresse mél de contact

Coordonnées du service gestionnaire (dont dépend le candidat – hors détachement, disponibilité, congé)

- Nom
- Adresse du service
- Téléphone du gestionnaire
- Adresse mél du gestionnaire (obligatoire)

Situation statutaire

- Fonction publique de rattachement
- Intitulé de l'administration d'origine
- Corps d'origine
- Date d'entrée dans le corps d'origine (attention : la date d'entrée dans le dernier grade ou échelon n'est pas requise)
- Grade actuel dans le corps d'origine
- Echelon actuel dans le corps d'origine
- Position administrative

Signalement de situation particulière

- Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- Situation de reclassement suite à inaptitude aux fonctions (PPR, poste adapté)

Parcours académique

- Diplômes détenus
- Diplômes en cours d'obtention

Projet de mobilité

- Corps d'accueil souhaités (2 maximum) + précision de la discipline de détachement souhaitée (1 discipline par corps)
- Académies et/ou départements d'affectation souhaités (2 maximum)

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Tous candidats

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Pour l'accès au corps des professeurs des écoles, d'EPS et agrégés d'EPS : copie des qualifications complémentaires requises
- Pour les personnels hors position d'activité : copie de l'arrêté de position

Pièces complémentaires : personnels hors ministère de l'Éducation nationale

- Copie du dernier arrêté de promotion
- Copie de la grille indiciaire du corps d'origine
- Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine